



**Séance du Conseil municipal du 8 décembre 2025
PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	F. Baudet, J. Brand, G. Bron Schwartz, L. Cocquio, M. Cogne-Balli, M. Goepfert, M. Meyer, M. Pelz, A. Roduit
Assistent :	D. Bolle de Paoli, Maire N. Pontinelli, Conseiller administratif P. Bavarel, Conseiller administratif M. Rodriguez, Secrétaire général
Excusé-e-s :	A. Cogne, M. Comtat, J. Leresche, S. Barthassat Fleury
Procès-verbal :	F. Arfaras

M. Roduit, vice-Président, remplace M. Cogne, Président, pour la séance de ce soir qui est ouverte à 20h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents par 8 oui.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président rend attentif les conseillers municipaux au calendrier des séances du premier semestre 2026 qui leur a été transmis.

Il manque les séances de la commission sociale qui seront ajoutées au fur et à mesure, il en est de même pour les commissions information et sécurité.

M. Bavarel informe qu'une modification sera apportée pour deux séances de la commission des bâtiments après discussion avec le Président de ladite commission.

Il n'y a pas d'autre communication.

3. Communications du Conseil administratif

Blatten

Mme Bolle de Paoli informe que le Président de Blatten a envoyé un nouveau message à la commune informant de l'avancée des travaux. Un projet de construction de logements d'utilité publique est en cours de réalisation. Le document transmis par Président de Blatten sera transmis aux conseillers municipaux pour information.

MAC

Pour mémoire, afin que le Midi à Cartigny (MAC) obtienne l'autorisation d'exercer, le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) avait demandé que le MAC engage un·e assistant·e socio-éducatif·ve (ASE). Le processus de recrutement s'est réalisé durant l'automne avec l'engagement d'une personne dont le profil répond à tous les critères. La nouvelle ASE débutera son activité le 1er janvier.

De plus, un nouveau cadre de référence répondant aux demandes de modifications a été établi par le MAC en collaboration avec la commune. Ce document cadre a été envoyé au SASAJ. Nous attendons désormais des nouvelles et espérons obtenir l'autorisation d'exercer.

Local des jeunes

Pour information, un nouveau groupe de jeunes a emménagé dans le local des jeunes prenant ainsi le relais du groupe qui ne répond plus aux critères d'âge pour occuper cet emplacement. Ce nouveau groupe est ainsi composé de 6 jeunes de Cartigny. Mme Bolle de Paoli les a déjà reçus, avec leurs parents ainsi que deux TSHM, pour signer la convention tripartite et expliquer aux parents et aux jeunes le règlement d'utilisation.

Fondue au MAC

Le jeudi 18 décembre, les enfants du MAC bénéficieront d'une fondue qui sera préparée par M. Laurent Clerc. La commune se charge de régler les frais du personnel et la location du matériel. Le prix du menu (fondue, charcuterie et meringues double crème) - est quasiment identique au coût d'un repas servi au MAC. Le but est de faire découvrir aux enfants cette tradition suisse.

La commune est très contente d'avoir pu organiser cela.

Café de Cartigny

M. Lino Ferreira, gérant du café de Cartigny, a indiqué à la commune que dès le 1^{er} décembre 2026 son établissement sera fermé le dimanche et le lundi.

Groupe de bénévoles

Pour rappel, un groupe de bénévoles sur la commune se met à disposition des habitants pour les véhiculer. Ceci fera l'objet d'un tout-ménage à l'attention de la population en guise de rappel. Le numéro des bénévoles n'est pas donné, c'est la mairie qui les met en contact avec les habitants. Mme Bolle de Paoli remercie les bénévoles pour leur engagement.

Interdiction de circuler temporaire sur un tronçon de la route de Vorpillaz

M. Pontinelli informe que le Conseil administratif a entamé les démarches en vue d'une interdiction de circuler ponctuelle pour les véhicules motorisés (à l'exception des véhicules agricoles et des services communaux) sur un tronçon de la route de Vorpillaz entre le 1^{er} février et le 15 avril 2026. Cette mesure a été prise afin de permettre la mise en sécurisation de la migration printanière des amphibiens de la réserve naturelle de la Petite-Grave.

Pour rappel, en 2025, deux associations (KARCH-GE et Pro Natura) avaient, dans l'urgence et en concertation avec la commune, installé un système de sécurisation pour la migration en posant des barrières de captation pour les amphibiens. Des bénévoles s'étaient relayés durant 2 mois et demi pour, chaque matin, déplacer les amphibiens capturés d'un côté à

l'autre de la route afin de les déposer dans la réserve naturelle. Cette année, il a donc été décidé de fermer ce tronçon de la route de Vorpillaz au niveau du bois jouxtant la réserve.

Mme Cocquio remercie M. Pontinelli d'en avoir informé la commission des routes. Elle a échangé avec M. Leresche à ce propos. Elle a été surprise d'apprendre la fermeture de la route alors que la majorité de la commission était contre ce projet et qu'il avait été convenu de traiter ce point dans une commission conjointe avec la commission agriculture et aménagement. Elle ne peut que regretter que ladite commission commune soit agendée le lendemain de la fermeture de la route. Elle regrette cette approche qui donne le sentiment que l'avis de la commission n'est pas suffisamment pris en considération.

Elle a bien noté que certains usagers pouvaient bénéficier d'une dérogation. Qu'en est-il des véhicules de l'entreprise Serbeco ? Comment expliquer que les véhicules communaux aient des passe-droits, contrairement aux habitants ? Est-il possible d'envisager le passage des riverains sans mettre en péril les amphibiens, ce qui éviterait le report le matin du trafic sur la route de Croix-en-Champagne aux heures durant lesquels les enfants vont à l'école ? N'y a-t-il pas d'autre solution possible ? Elle a relu le rapport du KARCH-GE suite à l'opération de l'année passée. Le passage des amphibiens se fait essentiellement la nuit. Est-il judicieux de fermer la route toute la journée ?

M. Pontinelli répond que ce qui a été proposé en commission des routes concernait une fermeture test sur une année et ne concernait pas uniquement la protection des amphibiens, mais également la modération du trafic pendulaire. Présentement, il s'agit d'une mesure d'urgence pour 2 mois et demi qui concerne uniquement la protection de la biodiversité.

Mme Cocquio revient sur le rapport de KARCH-GE et la fermeture la nuit. M. Pontinelli répond qu'il est plus compliqué de fermer uniquement la nuit. M. Bron Schwartz demande pour qui est-ce que c'est plus compliqué de fermer la nuit. M. Pontinelli indique que l'administration est partie sur une fermeture continue, mais les modalités pourront être rediscutées.

Le président demande si la procédure pour l'obtention des dérogations est déjà prévue. M. Pontinelli répond que la procédure est déjà lancée, il s'agira d'un arrêté du Conseil administratif qui sera publié dans la FAO et pourra faire l'objet de recours. Le président demande si les moyens pour obtenir une dérogation seront mentionnés dans ledit arrêté, ce qui est le cas.

Mme Cocquio demande confirmation que Serbeco puisse passer sur ce tronçon. M. Pontinelli répond que oui, car il s'agit de la fermeture du tronçon de la route de Vorpillaz qui commence au bois de Vorpillaz (qui jouxte la réserve). Les détails pourront être revus ultérieurement.

M. Bron Schwartz demande si la fermeture aura lieu chaque année. M. Pontinelli répond que c'est provisoire. Mais il faudra se pencher sur la problématique globale de ce secteur car il ne s'agit pas seulement de biodiversité, mais il y a également un problème de trafic pendulaire. C'est pour cela qu'une réunion avec la commission des routes et la commission agriculture, environnement et aménagement a été proposée afin de traiter de manière globale cette problématique. Il faudra aussi trouver une solution pérenne pour la protection des batraciens.

Route du Trabli

La fin des travaux est prévue pour le 18 ou 19 décembre prochain. La route sera à nouveau ouverte entièrement à la circulation.

Pour cette dernière partie des travaux, le revêtement est provisoire car le revêtement phono-absorbant n'a pas pu être installé à cause des conditions météorologiques. Cela sera fait au printemps prochain sur 3 ou 4 jours de travaux.

Travaux PGEE

Au niveau de la rue du Temple et de la route du Nant-des-Crués, une demande aux propriétaires de la parcelle jouxtant ces deux voiries a été effectuée afin de conserver une base chantier pour les travaux du PGEE des secteurs 1 et 2, sur la rue des Trois-Fontaines et le chemin des Prés-de-Bonnes, qui auront lieu durant l'année 2026. A noter que le 29 novembre a eu lieu une réunion publique avec les propriétaires des parcelles des secteurs 1 et 2 afin de les informer du début des travaux.

Prochaine commission des routes

La prochaine commission des routes qui aura lieu le 26 janvier 2026 traitera principalement de la problématique du tri des déchets compte tenu qu'il sera nécessaire de revoir notre règlement des déchets.

Traversée régulée

Les feux de signalisation installés sur la route de Cartigny au niveau de la route de Croix-en-Champagne devaient être mis en fonction dès le 20 novembre dernier. Or, le Canton n'avait pas planifié les travaux de marquage au sol (lignes d'arrêt). Lorsque cela sera fait, les feux seront mis en fonction.

Gravière

La commune a réécrit aux graviéristes afin qu'ils fournissent le deuxième rapport d'impact sur l'environnement. Ce deuxième rapport est une mise à jour du premier rapport adopté en 2013. Sur cette base, la commune pourra signer une convention avec les graviéristes dans laquelle toutes les garanties exigées par la commune seront répertoriées.

L'administration est également en train de finaliser une lettre au Canton (GESDEC) dans laquelle elle lui demande de faire un point de situation sur la pollution de la nappe phréatique de la Champagne. Il est également demandé de savoir ce qu'il en est par rapport aux étangs de la réserve naturelle du Moulin-de-Vert. Par ailleurs, la commune demande également d'envisager de nouvelles mesures en vue de surveiller la qualité des matériaux de remblayage.

Le Conseil administratif rencontrera le groupe de réflexion opposé à la gravière de Cartigny le 20 janvier prochain.

Lors de la commission de l'agriculture, environnement et aménagement du lundi 15 décembre prochain, il sera traité de la problématique de la gravière plus en détail.

Il n'y a pas d'autre point.

4. Budget 2026

M. Meyer donne lecture du rapport complémentaire de la commission des finances du 8 décembre 2025.

Le président passe à l'approbation du rapport de la commission complémentaire des finances qui est approuvé à l'unanimité des membres présents par 8 oui.

Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Le président passe au vote de la délibération.

La délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter est approuvée à l'unanimité des membres présents par 8 oui.

Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subvention d'investissements aux communes genevoises

Le président passe au vote de la délibération.

La délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subvention d'investissements aux communes genevoises est approuvée à l'unanimité des membres présents par 8 oui.

Délibération relative aux indemnités allouées en 2026 au Conseil administratif et aux Conseillers communaux

Le président passe au vote de la délibération.

La délibération relative aux indemnités allouées en 2026 au Conseil administratif et aux Conseillers communaux est approuvée à l'unanimité des membres présents par 8 oui.

Le président relève qu'il était de coutume les années précédentes, lors de la dernière séance du conseil municipal, de prendre une délibération sur des amortissements extraordinaires. Une liste d'amortissements était dressée et votée en décembre, et au moment des comptes (mars-avril de l'année suivante), si des éléments inattendus amenaient un excédent très important sur le compte de l'année qui précédait, cette délibération permettait de prendre des amortissements pour faire baisser cet éventuel excédent.

Le Conseil administratif a décidé de ne pas proposer de délibération en ce sens cette année.

M. Rodriguez explique qu'il est possible de procéder ainsi afin de diminuer la charge comptable. Le côté négatif de cet aspect comptable est qu'il participe au degré d'autofinancement (qui permet de financer des investissements futurs sans devoir recourir à l'emprunt car il s'agit du revenu que la commune reçoit également en lien avec ces différents amortissements).

Ces dernières années, un gros travail a été fait quant à ces amortissements extraordinaires. Il faut faire attention à ne pas trop baisser cette charge d'amortissement comptable sur le budget de fonctionnement car ceci s'apparente à une perte d'autofinancement. Dans l'état actuel, le degré d'autofinancement de la commune permet de financer des investissements futurs sans devoir faire recours à des emprunts. Ce qui ne signifie pas que des amortissements extraordinaires puissent être envisagés pour l'exercice 2026.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

5. Rapports de commissions

Rapport de la commission culture, loisirs et sports

Le président passe au vote d'un huis-clos pour ce point qui est approuvé à l'unanimité des membres présents par 8 oui.

Passage au huis-clos pour ce point.

Le huis clos est levé.

Rapport de la commission des routes

M. Meyer résume le rapport de la commission des routes du 17 novembre 2025.

1-Travaux 2026 – secteur 1 et 2 (PGEE)

M. Meyer précise qu'une séance d'information menée par le canton et les mandataires a eu lieu afin de répondre aux questions des habitants et les accompagner. Le Conseil administratif était présent.

2-Route de Vorpillaz – Fermeture à l'essai

M. Pontinelli revient sur la fermeture pour une année de la route de Vorpillaz, dont les buts étaient de pacifier la zone suite aux dérives de la gravière Astier, de traiter la problématique du trafic pendulaire, d'assurer le développement de la biodiversité et de renforcer la mobilité douce dans le secteur.

La réticence de la commission des routes par rapport à cette fermeture d'une année à l'essai a été entendue. C'est pour cela qu'il a proposé de se réunir en commission élargie afin de traiter de cette problématique dans sa globalité.

La fermeture proposée ponctuelle sur 2 mois et demi pour cette année a pour objectif uniquement de sauvegarder la migration des amphibiens. Les modalités vont pouvoir être revues. Il faut bien décorrélérer les deux choses.

Mme Cocquio précise que la commission est d'accord avec les intentions sur la route de Vorpillaz, mais la majorité des membres n'est pas d'accord sur la manière d'y arriver. Cela sera discuté en commissions réunies.

M. Pontinelli rappelle que l'année passée, deux associations (KARCH-GE et Pro Natura) avaient, dans l'urgence et en concertation avec la commune, installé un système de sécurisation des amphibiens pour la migration en posant des barrières de captation, les bénévoles s'étant relayés durant 2 mois et demi pour effectuer la tâche migratoire. Il s'agit d'un travail fastidieux. Chaque jour, 2-3 personnes se rendaient sur place.

Pour information, Soral a dernièrement perdu son statut ISOS. D'un autre côté, Le Lignon a reçu ce label pour ses tours.

Le président passe à l'approbation du rapport de la commission des routes qui est approuvé à l'unanimité des membres présents par 8 oui.

Rapport de la commission des bâtiments

M. Baudet résume le rapport de la commission des bâtiments du 1^{er} décembre 2025 qui résume l'audition d'un bureau spécialisé dans la mise en place de communautés électriques locales (CEL).

M. Bron Schwartz demande si cela signifie que les SIG fourniraient moins d'électricité. Il lui est répondu positivement tout en mentionnant que ceci est dû à une plus grande autoconsommation.

M. Meyer demande si cela est destiné aux bâtiments communaux uniquement ou aux privés également. M. Bavarel répond que dans une première étape cela concernerait ce qui est maîtrisable, soit les bâtiments communaux du patrimoine administratif ou du patrimoine financier ce qui permet de réduire les problèmes liés aux modalités de refacturation. Dans un deuxième temps, il serait envisageable de connecter des producteurs et des consommateurs privés à cette CEL. Les clés de répartition doivent encore être développées.

M. Baudet précise que les SIG ne veulent pas gérer l'administration de ces CEL. Au niveau des lois, tous les déterminants ne sont pas connus. La loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Les modalités doivent être précisées dans le cadre du règlement d'application.

Le déploiement de compteurs intelligents demandé par la Confédération devrait permettre de faciliter les calculs de consommation.

Mme Cogne-Balli demande si la commission des bâtiments est ouverte à tous lorsque ce sujet sera traité car il intéresse l'ensemble du Conseil municipal. M. Baudet indique qu'il n'y a pas de contre-indication.

<p>Le président passe à l'approbation du rapport de la commission des bâtiments qui est approuvée à l'unanimité des membres présents par 8 oui.</p>
--

Compte-rendu commission information

Mme Pelz donne lecture du compte-rendu de la commission d'information du 26 novembre 2025.

Il n'y a pas de question ou remarque.

6. Questions

Il n'y a pas de question.

7. Divers

Proposition d'ajout sous la signalisation d'entrée de localité (ISOS)

M. Baudet demande si la commune souhaite conserver le statut ISOS. La réponse n'est pas donnée, mais le sujet sera examiné en commission ultérieurement.

Mme Cogne-Balli propose d'aborder le sujet du statut ISOS pour la commune dans l'Echo de Cartigny afin d'informer les habitants.

La séance est levée à 21h25.

Le président :

.....

Le secrétaire :

.....

Rapport complémentaire du président de la commission des finances – projet de budget 2026

Date	08.12.2025
Auteur	Axel Roduit (Président)

Ce rapport vient compléter le rapport de commission des finances du 30.10.2025.

Pour rappel, la Commission des finances s'est réunie le 30 octobre 2025 en présence de l'Exécutif et du secrétaire général, Mario Rodriguez. À cette occasion, elle a examiné le projet de budget pour l'exercice 2026 préparé par l'Exécutif.

Ce projet de budget prévoyait des charges totales pour un montant de 4'041'090,74 CHF et des recettes totales pour un montant de 4'051'647,30 CHF présentant ainsi un excédent de + 10'556,56 CHF.

Lors de cette séance, des réponses ont été obtenues aux questions des membres de la commission. Comme indiqué dans le rapport de commission du 30.10.2025, la commission n'a pas demandé de modification du budget et préavisait le dépôt par le Conseil administratif d'une délibération à présenter au Conseil municipal comme cela a été accepté par le délibératif lors de sa séance du 11 novembre. Il a également été mentionné qu'une phase de consolidation s'ouvrirait pour l'édition d'un projet de budget définitif pour approbation lors de la séance du 8 décembre 2025.

Cette phase de consolidation s'est achevée et différents ajustements ont été apportés. Outre des variations marginales sur certaines lignes, les ajustements notables figurent ci-dessous.

Aux charges :

No de Compte	Montant introduit	Nouveau montant	Variation	Motif
3290.00.31010.00	21'000.-	11'000.-	-10'000.-	Diminution du coût des deux boîtes à livres comme informé à la commission de la culture
3290.00.31300.00	48'300.-	59'300.-	+11'000.-	Augmentation de l'animation du 1 ^{er} août comme discuté en commission de la culture (+10'000.-) Mise au budget animation et marmite Escalade (1'000.-)
5451.00.36360.00	206'240.-	177'000.-	-29'240.-	Charge pour une place de crèche sur quatre mois en lieu et place de douze mois comme indiqué lors de la séance du Conseil municipal du 10.11.2025
3410.00.36360.00	8'000.-	8'500.-	+500.-	Subvention expédition alpine

0220.00.31530.00	600.-	1'300.-	+700.-	Modification montant suite erreur de plume. Contrat système unify téléphone
0220.00.31320.00	88'500.-	90'000.-	+1'500.-	Abonnement Candy Factory pour newsletter selon information au Conseil municipal du 10.11.2025
0290.30.31440.00	2'950.-	3'590.-	+640.-	Devis pour contrôle ventilation local voirie ajouté (637.-)
7690.00.31300.00	1'250.-	9'750.-	+8'500.-	Montant d'étude (7'500.-) pour création d'une CEL (Communauté électrique locale) selon discussion de la commission des bâtiments Réseau agro-environnemental (1'000.-)

Aux recettes

No de Compte	Montant introduit	Nouveau montant	Variation	Motif
5451.00.4309.00	88'000.-	70'800.-	-17'200.-	Recette pour une place de crèche sur quatre mois en lieu et place de douze mois comme indiqué lors de la séance du Conseil municipal du 10.11.2025

Le budget 2026 consolidé présente des charges totales pour un montant de 4'019'177.74 CHF et des recettes totales de 4'032'194.30 CHF présentant ainsi un excédent de revenus de 13'016.56 CHF.

Compte tenu de ces éléments, la Commission des finances propose au Conseil municipal :

1. D'accepter le projet de budget 2026 tel que présenté ;
2. De voter le moment venu et si nécessaire une délibération ad hoc permettant des amortissements complémentaires les plus étendus possibles pour diminuer un excédent prévisible.

Pour la commission des finances, Axel Roduit, président.

Rapport – Commission des routes

Séance du 17 novembre 2025

Auteur : Mikaël Meyer, Président de la commission des routes

Présents : PONTINELLI Nicolas; MEYER Mikaël; LERESCHE Johann; COCQUIO Léonie; GOEPFERT Manuel;

Excusé : RODUIT Axel

Invité : Pierre-Alain Prinz

Ordre du jour :

1. Travaux du PGEE : point de situation
 2. Travaux 2026 : secteurs 1 + 2
 3. Travaux 2026 : chemin du Moulin-de-Vert
 4. Travaux 2026 : chemin des Curés
 5. Route de Vorpillaz – fermeture à l’essai
 6. Divers
-

1. Travaux du PGEE – Point de situation

La commission prend connaissance du point de situation présenté :

- Mise en séparatif du réseau secondaire.
- Commune divisée en 10 secteurs PGEE et 4 secteurs A–D pour les aménagements urbains.
- Travaux échelonnés sur plusieurs années.
- Coût total estimé : CHF 8'840'000.–.
- Prochaine phase : secteurs 1 et 2 en 2026.

Aucune remarque particulière n’est formulée.

2. Travaux 2026 – Secteurs 1 et 2

Présentation sur plans des secteurs concernés.

Les éléments suivants sont relevés :

- Coordination entre réseaux et aménagements de surface.
- Séquençage des chantiers à préciser.
- Gestion de la circulation à anticiper.
- La question du stationnement est soulevée

Questions soulevées par la commission

- Stationnement :
La commission relève l’importance d’intégrer les besoins de stationnement durant les travaux, notamment pour les riverains situés au cœur des secteurs concernés.
- Véhicules électriques :
La commission rappelle que plusieurs habitants disposent de véhicules électriques nécessitant une borne de recharge à destination. Elle demande que cette contrainte soit prise en compte, notamment lorsque l’accès au domaine privé ou au garage est temporairement impossible.

Chemin des Prés-de-Bonne – interrogations sur la fermeture complète

- La commission s'interroge sur la nécessité d'une fermeture complète du chemin durant le chantier.
- L'administration communale précise qu'il s'agit d'un choix technique du mandataire, motivé par la mise en place de palplanches dépassant de la fouille, destinées à éviter tout risque de chute pour les piétons. Cette solution impose une fermeture totale pour des raisons de sécurité.
- La commission questionne toutefois ce choix et demande pourquoi une alternative n'a pas été envisagée, notamment :
 - une fermeture limitée aux heures de chantier en semaine,
 - la mise en place d'un pont lourd permettant de maintenir un passage sécurisé pour les piétons.
- L'administration communale indique entendre cette remarque et s'engage à la soumettre au mandataire afin d'obtenir des éléments de réponse.

Rue du Temple – Opportunités de stationnement

L'administration communale relève que des solutions de stationnement sont actuellement à l'étude pour la rue du Temple, notamment :

- sur la parcelle n° 2301, propriété des *Anges de l'Éternel*,
- ainsi que sur le DP communal du chemin de Tré-la-Ville.

Suite de la démarche

- De manière générale, l'administration rappelle que l'ensemble des questions techniques et logistiques pourra être abordé lors de la séance d'information prévue le jeudi 27 novembre.

La commission prend acte.

3. Chemin du Moulin-de-Vert – Travaux 2026

Présentation du projet :

- Réfection complète du chemin.
- Objectifs : mobilité douce de loisir et gestion de l'eau de ruissellement.
- Crédit d'engagement : CHF 130'000.– (11.11.2024).
- Début des travaux : août 2026, en fonction des contraintes environnementales.
- Durée estimée : 1 à 2 mois.

La commission prend note des contraintes écologiques liées au Nant du Moulin-de-Vert, mais regrette que la fermeture du chemin intervienne à une période où les promeneurs et randonneurs sont particulièrement nombreux à l'utiliser.

4. Chemin des Curés – Travaux 2026

Présentation du contexte et des éléments techniques :

- Forte utilisation du chemin.
- Délibération CM n°18 du 11.11.2024 : crédit de CHF 90'000.– pour réfection complète.
- Durée des travaux : 2 à 3 semaines.
- Fenêtres de travaux à coordonner avec les exploitants agricoles :
 - octobre–février ou avril–mai (selon exploitants),
 - septembre selon l'entreprise de génie civil.
- Attention particulière au passage des enfants à vélo.
- Fermeture au trafic individuel – test sur 1 an ; accès maintenu pour engins agricoles et mobilités actives.
- Coût de mise à l'essai : CHF 3'000.–.

Positionnement de la barrière de fermeture

- La commission s'interroge sur le positionnement optimal de la barrière destinée à fermer le chemin dans le cadre du test d'une année.
- Plusieurs options sont mentionnées :
 - positionnement proche de la route de Cartigny,
 - positionnement proche de la route de Vorpillaz,
 - ou à chacune des deux extrémités.
- La commission recommande à l'administration communale d'évaluer ces options, notamment au regard :
 - de l'efficacité de la fermeture,
 - de la lisibilité pour les usagers,
 - de la compatibilité avec les accès agricoles.

La commission valide le principe du test de fermeture.

5. Route de Vorpillaz – Fermeture à l'essai

Présentation du projet de fermeture à l'essai :

Objectifs :

- Pacification du secteur.
- Préservation de la biodiversité (réserve naturelle, forêt, amphibiens).
- Réduction du trafic pendulaire.
- Promotion de la mobilité douce.
- Maintien des activités agricoles.

Procédure :

1. Proposition de la Commission au Conseil municipal.
2. Préavis de l'OCT.
3. Enquête publique (FAO).
4. Arrêté communal (recours possible).
5. APA (procédure accélérée).
6. Fermeture à l'essai : **juin 2026** → **juin 2027** (à confirmer).
7. Évaluation par un bureau mandaté.
8. Coordination avec KARCH-GE pour la barrière à amphibiens (février–avril 2026).

Position de la commission :

Une majorité des membres de la commission, principalement issus du hameau de la Petite-Grave, se déclare défavorable à la fermeture de la route de Vorpillaz telle que proposée par le Conseil administratif.

Ces membres proposent d'envisager des mesures alternatives plus légères, notamment :

- un ajustement de la signalisation existante,
- la restriction de la circulation aux ayants droit,
- et, plus largement, des solutions qui ne nécessitent pas une fermeture complète.

Le président de la commission adopte une position plus neutre sur ce point. Il indique :

- qu'il adhère aux objectifs de fond poursuivis par le Conseil administratif,
- mais qu'il estime nécessaire d'élargir la discussion avant toute prise de position définitive.

À ce titre, il propose :

- la convocation d'une séance réunissant la Commission des routes et la Commission de l'agriculture,
- et la demande faite à l'administration communale de présenter plusieurs variantes ou solutions alternatives à la fermeture telle que proposée.

Suite donnée

La commission valide le principe de reprendre ce sujet lors d'une nouvelle séance incluant l'ensemble des conseillers municipaux, afin d'éclairer les enjeux et d'examiner différentes options.

5. Divers

Divers - Proposition d'ajout sous la signalisation d'entrée de localité

Une proposition est formulée visant à annoncer le statut ISOS de Cartigny au moyen d'une plaque additionnelle installée sous le panneau "Cartigny" aux entrées du village.

La démarche s'inspirerait de ce que la commune de Dardagny a déjà mis en place, avec une signalétique similaire.

Le coût de réalisation et de pose serait faible, pour une intervention limitée consistant en l'ajout d'une plaque métallique standardisée.

Les objectifs et intérêts à cette démarche sont :

- Valoriser le patrimoine : la mention ISOS rappelle la valeur patrimoniale du village et renforce la compréhension de son identité architecturale et paysagère.
- Sensibiliser les visiteurs : afficher ce statut à l'entrée de la localité permet d'informer les usagers et promeneurs du caractère protégé du site.
- Renforcer l'image de la commune : l'ISOS étant un inventaire fédéral reconnu, sa mise en avant participe à la promotion de la qualité de vie et des spécificités culturelles du village.
- Encourager une posture respectueuse : mieux informés, les visiteurs sont plus attentifs au comportement attendu dans un site d'intérêt national (mobilité douce, bruit, respect des espaces publics).
- Harmonisation régionale : la démarche serait cohérente avec la commune voisine, de Dardagny, ayant déjà communiqué leur statut ISOS de manière analogue.

La commission considère favorablement cette proposition et invite le CA à évaluer la faisabilité, les modalités de signalétique et les coûts associés, en vue d'une mise en œuvre.

Divers – Aménagement de l'entrée de village sur la route du Moulin-de-la-Ratte

Il est évoqué l'état des chicanes ainsi que de la berme centrale situées sur la route du Moulin-de-la-Ratte, sur le tronçon compris entre le chemin du Moulin-de-Vert et la route de Cartigny. Il est relevé que ces aménagements sont, pour environ la moitié de leur surface, couverts d'enrobé

bitumineux, et qu'ils ne présentent que peu ou pas de végétation, ce qui confère une image peu qualitative à l'entrée du village.

- Il est ainsi suggéré d'étudier avec le Canton la possibilité d'un réaménagement plus soigné de cette entrée de localité, comprenant notamment :
 - une amélioration du traitement paysager,
 - et la plantation d'arbres sur les dispositifs existants ou en périphérie immédiate.
 - Il est aussi proposé de se renseigner auprès du Canton afin de déterminer si la L 13491 – Loi ouvrant un crédit d'étude et d'investissement de 41 000 000 francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 163 000 000 francs destinés à la mise en œuvre de l'arborisation du canton qui pourrait financer tout ou partie de ce type d'intervention.

La commission invite l'administration communale à prendre contact avec les services cantonaux compétents pour examiner la faisabilité, les contraintes techniques et les éventuelles possibilités de subventionnement.

Divers – Projet de la Tour de Chouilly

Un point est soulevé concernant l'éventuelle participation de la commune de Cartigny au projet de la Tour de Chouilly.

Cette question fait suite notamment à l'article paru dans 20 minutes le 12 novembre 2024, évoquant les besoins de financement encore nécessaires à la réalisation du projet.

- Il s'agit en particulier de savoir si une contribution communale a été envisagée ou pourrait l'être à l'avenir.
- La commission propose que le Conseil administratif puisse, lors d'une prochaine séance, présenter un bref état des lieux des discussions, informations disponibles et éventuels contacts établis à ce sujet.

Voir article : [La tour de Chouilly attend 1,5 million pour s'élever à Satigny - 20 minutes](#)

Commune de Cartigny

Commission des bâtiments

Compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2025

Présences : Philippe Bavarel – Mario Rodriguez – Pierre-Alain Prinz

Julia Brand - François Baudet – Arnaud Cogne - Johann Leresche Excusés : Sabine Barthassat Fleury

Ce compte-rendu vient compléter la présentation disponible sur CMnet par des décisions ou des commentaires qui permettent une meilleure compréhension et un meilleur suivi. Lors de cette séance, les points suivants ont été abordés :

1. CEL – Communauté électrique locale

La Commission des bâtiments a reçu en début de séance l'entreprise Terasolar, représentée par David et Matthieu Amsler. Cette invitation fait suite à des questionnements au CA du chauffage à bois de Cartigny, Rhizôm, sur le prix de l'électricité en marché libre et le moyen de le faire baisser. La Commune étant actionnaire majoritaire, il semblait important qu'elle se positionne en tant qu'acteur public et au vu des surfaces de toit à disposition.

A la suite de la présentation et hors présence de Terasolar, la Commission affirme l'intérêt pour la Commune. En effet, Cartigny a toujours été précurseur sur des sujets d'économies d'énergie ou de développement durable. La Commission demande au CA de mener une première phase d'étude et d'analyse sur le potentiel de cette CEL pour la Commune. Le budget estimatif pour cette première phase se situe entre 5'000 et 10'000 CHF.

2. Présentation du plan des investissements 2026-2031

Le plan des investissements pour les 5 prochaines années est représenté par bâtiment et selon les données et travaux prévus ou estimés à ce jour.

Ces éléments devront être discutés avec la commission des finances et en collaboration avec la commission des routes. Les montants sont importants. Il s'agira de fixer les priorités pour permettre à la Commune de limiter dans la mesure du possible les recours à des emprunts.

3. Divers

3.1 Avancement des travaux du bâtiment Trois-fontaines

Les travaux ont bien avancé et sont sur le point d'être terminés. Il reste encore :

- Les portes du garage
- La toiture du garage
- Les avant-toits du jardin

Ces deux derniers postes n'avaient a priori pas été prévu par l'architecte. Il n'y avait pas d'étanchéité existante et celle-ci doit être faite. Ces éléments vont certainement amener le CA à faire une demande de crédit complémentaire. Pour mémoire, une partie du crédit d'investissement avait été utilisé pour rénover deux appartements. Ce crédit n'était pas destiné à cela et il a donc été réduit d'environ 150'000CHF. Les décomptes finaux permettront de mieux déterminer le montant exact du crédit complémentaire.

3.2 Problématique de la toiture de la salle de gymnastique et de la bibliothèque

La toiture de la salle de gym a des fuites depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, la situation s'est aggravée. Par ailleurs, la bibliothèque rencontre également des fuites au

niveau de sa verrière notamment aux endroits de connexion avec l'école et de la salle de gym. Comme la bibliothèque se trouve entre les deux bâtiments, il semblerait qu'il y ait quelques mouvements de bâtiments qui créent ce désordre.

Les bâtiments (école et salle de gym) ont des problèmes d'eau également au sous-sol. L'absence de drains et une montée de la nappe phréatique avaient causé des dégâts dans la salle de rythmique principalement. Ces problèmes avaient été en partie traités et ils nous avaient coûté passablement cher bien qu'une partie ait été prise en charge par l'assurance. Aujourd'hui, la nappe phréatique est de nouveau remontée et l'humidité se trouve dans la chape du sous-sol. Il va falloir étudier des solutions pour limiter les dégâts. L'assurance avait indiqué qu'elle reprendrait en charge certains travaux encore une fois mais pas plus.

Au vu des problèmes sur plusieurs parties et structures du bâtiment, la Commission demande de réaliser une expertise du bâtiment avec des spécialistes afin d'avoir un diagnostic complet, une vue d'ensemble et les solutions à mettre en oeuvre. Il s'agira notamment de sonder les problématiques plus en profondeur de géotechnique, de nature du terrain, de la structure, de l'état de la charpente, de étanchéité et la couverture, ...).

Cette vision d'ensemble permettra de mieux comprendre les problèmes et les réponses cohérentes à apporter. Il s'agira de hiérarchiser les interventions en lien avec les degrés d'urgence sécuritaire et les moyens financiers.

JL/ 6 décembre 2025

Commission information

Compte rendu de séance du 26 novembre 2025

Conseil administratif :

Delphine Bolle De Paoli

Membres présents :

Goepfert Manuel

Mélanie Cogne (vice-présidente)

Mélissa Pelz (présidente)

Membres excusés :

Aucun

Sujets abordés

Réseaux sociaux

Manuel nous présente son travail de mise en place des systèmes de publications.

Nous publierons depuis une page web qui publiera directement sur les différentes plateformes.

Nous pourrons programmer toutes les idées sur le tableau excel puis automatiser les publications.

Mélanie a préparé un calendrier éditorial.

Nous nous accordons sur le fait que les publications doivent être validées à l'avance par les membres de la commission.

Les diverses rubriques sont :

- Événements et activités communautaires
 - Fêtes locales, foires et marchés
 - Tournois sportifs et loisirs
 - Événements culturels (musique, art, théâtre)
 - Célébrations des jours fériés
- Actualités
 - Projets d'infrastructure (routes, parcs, services publics)
 - Avis lors des week-ends de vote (Ce week-end on vote !)
- Patrimoine et histoire du village
 - Anecdotes et faits historiques

- Vieilles photos ou "Jeudi Rétro" par exemple
- Interviews de résidents ?
- Mise en avant des commerces locaux
 - Promotions/Offre/Infos
- Habitants
 - Accueil des nouveaux habitants
 - Opportunités de bénévolat

- Nature et environnement
 - Mise en valeur de la faune et flore locale
 - Initiatives environnementales
 - Informations (Ex: Gravière)
- Informations sur les services publics
 - Calendrier de collecte des encombrants
 - Contacts d'urgence - rappel
- Éducation et jeunesse
- Événements scolaires
 - Petite enfance
 - Information école
 - Programmes et clubs pour les jeunes
- Posts « le saviez-vous ? »
 - Anecdotes sur le village
 - Conseils pratiques pour les habitants (jardinage, sécurité)
- Aînés
- Pompiers

La commission décide qu'il ne sera pas possible de commenter les publications.

Nous nous laissons encore le temps de réfléchir quant au fait de pouvoir reposer les publications, sachant qu'il est possible de partager certaines publications et pas d'autres, afin de préserver les habitants.

Discussion autour de LinkedIn, un point est soulevé sur le fait que ça pourrait amener quelque chose pour les individus de se raccorder à la commune de Cartigny. Pour l'instant, la proposition est rejetée car il n'y a pas d'intérêt pour la commune elle-même.

Newsletter

Nous souhaitons demander à mettre au budget pour l'année prochaine, 1417,50 CHF pour la mise en place sur notre site internet de la possibilité de s'inscrire sur la newsletter de Cartigny par CandyFactory (le prestataire du site internet de Cartigny).

Ils feront toute la mise en place de la solution technique ainsi que l'identité visuelle de la newsletter. Il faudra ensuite prévoir 10.80 CHF pour l'envoi de 10'000 emails. Le nombre total d'envoi dépendra du succès de la newsletter.

La commission souhaite mettre cette somme au budget 2026.

Prochaine commission information : le 5 janvier 2026